



syndical mixte des transports en commun

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14 NOV. 2025
ID : 090-259000016-20251113-2025_24-DE

Conseil syndical du 13 novembre 2025

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 24

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 26 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	06 novembre 2025	Présents Mesdames, Messieurs GBCA (770 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Gilbert, Kneip, Moutarlier, Picard, Rousseau – Suppléant : Meslot RBFC (70 voix) : Titulaire : Oternaud CCST (40 voix) : Titulaire : Hottlet CCVS (80 voix) : Titulaire : Coddet – Suppléant : Salort
Observation :		Procurations De Mme Aymonier (GBCA) à M Meslot (GBCA) De Mme Bonnans-Weber (GBCA) à M Picard (GBCA) De M Constantakatos (GBCA) à M Moutarlier (GBCA) De M Guyod (GBCA) à M Jacquemin (GBCA) De M Vallverdu (CCVS) à M Salort (CCVS)
Nombre de voix	960	
<i>-Nombre de voix pour</i>	960	
<i>-Nombre de voix contre</i>	0	
<i>-Abstentions</i>	0	
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 26 juin à 12h15.

Date de la convocation : 19 juin 2025.

Présents

Mesdames, Messieurs Jacquemin, Bonin, Constantakatos, Gilbert, Jeannin, Kneip, Moutarlier, Cabrol, Meslot, Trapp, Hottlet, Larcher, Coddet.

Procurations

De Mme Aymonier à M Gilbert
De Mme Bonnans-Weber à M Moutarlier
De M Guyod à M Jeannin
De M Jager à M Constantakatos
De Mme Ketfi-Charif à M Kneip
De M Picard à M Bonin
De M Rousseau à Mme Cabrol
De M Neugnot à M Meslot
De M Oternaud à M Coddet
De M Rousse à M Hottlet
De M Vallverdu à M Jacquemin

Excusées

Mesdames Castaldi, Gabilloux, Ivol, Iannicelli, Bequillard

Observations

- Délibération n° 11 Arrivée de M Coddet et Mme Larcher
Délibération n° 12 Arrivée de M Jeannin
Délibération n° 12 Le Président ne prend pas part au vote, il désigne puis quitte la séance qui est présidée par M Constantakatos pour cette délibération

Ordre du jour

- 10 Nomination du Secrétaire de séance
- 11 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 27 mars 2025
- 12 Compte de gestion et compte administratif 2024
- 13 Décision modificative n° 1 au BP 2025
- 14 Nouvelle organisation du Comité des Partenaires + règlement intérieur
- 15 Renouvellement de la flotte de bus
- 16 Transport des élèves scolarisés dans l'enseignement du 1er degré : conventions relatives à l'organisation et au financement des dessertes scolaires des élèves
- 17 Prise en charge des abonnements SNCF des élèves internes et demi-pensionnaires
- 18 Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - RTTB
- 19 Recyclage de la flotte de Vélos en Libre-Service Optymo
- 20 Exonération des associations et fondations du versement mobilité pour l'année 2025
- 21 Renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2026-2029 : négociation par le CDG 90
- 22 Avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive du CDG 90

DELIBERATION N° 10 - Nomination du Secrétaire de séance

Vu la délibération de Monsieur le Président,
Par 1 030 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Tony KNEIP pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 11 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 27 mars 2025

Vu la délibération de Monsieur le Président,
Par 1 180 voix pour,
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le procès-verbal du 27 mars 2025.

DELIBERATION N° 12 – Compte de gestion et compte administratif 2024

Vu la délibération de Monsieur le Président,
Par 1 210 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Adopte le compte de gestion du trésorier, conforme en tous points aux résultats du compte administratif,
- Affecte à la section d'investissement la somme de 3 704 306.88 €,
- Adopte le présent compte administratif 2024 incluant les reports de crédits,
- Adopte le rapport d'activité.

DELIBERATION N° 13 – Décision modificative n° 1 au BP 2025

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à exécuter la présente délibération.

DELIBERATION N° 14 – Nouvelle organisation du Comité des Partenaires + règlement intérieur

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve la nouvelle composition du Comité des Partenaires et son règlement intérieur,
- Autorise le Président à engager toutes démarches ou formalités pour la mise en conformité de ce Comité,
- Autorise le Président à signer tous les actes à venir dans l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 15 – Renouvellement de la flotte de bus

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide les orientations du présent rapport,
- Autorise le Président à passer et signer tous les actes nécessaires à l'exécution du présent rapport.

DELIBERATION N° 16 – Transport des élèves scolarisés dans l'enseignement du 1er degré : conventions relatives à l'organisation et au financement des dessertes scolaires des élèves

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve les termes de la présente délibération et les conventions types jointes,
- Autorise le Président à signer les conventions nécessaires et tous les actes à venir dans le champ d'application de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17 - Prise en charge des abonnements SNCF des élèves internes et demi-pensionnaires

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Accepte de modifier les conditions de prise en charge des élèves terrifortains internes et demi-pensionnaires à compter de la rentrée 2025/2026, à savoir :
 - ✓ Pour les élèves internes :
 - Accepter les prises en charge dans l'établissement scolaire le plus proche de l'adresse du représentant légal de l'élève ;
 - Autoriser les départs et retours exclusivement à la gare de Belfort,
 - Confectionner les abonnements pour une durée de 10 mois et 6 mois comme exposé ci-avant,
 - ✓ Pour les élèves demi-pensionnaires/externes :
 - Supprimer les dérogations de prise en charge actuelles dont le taux n'est pas de 100 %,
 - Confectionner les abonnements pour une durée de 10 mois et 6 mois comme exposé ci-avant,

- Autorise le SMTC à refacturer les frais de duplicita aux familles en faisant la demande ;
- Se prononce sur les grilles tarifaires proposées par la Région Bourgogne Franche-Comté jointes aux conventions en annexe ;
- Autorise le Président à signer les conventions relatives aux abonnements SNCF et tout document leur permettant bonne exécution.

DELIBERATION N° 18 – Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - RTTB

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à l'exécution de cette affaire.

DELIBERATION N° 19 – Recyclage de la flotte de Vélos en Libre-Service Optymo

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Autorise dans un premier temps la vente des vélos musculaires puis, dans un second, la cession et, enfin, leur destruction le cas échéant,
- Approuve la convention régissant le don des vélos,
- Autorise le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 20 – Exonération des associations et fondations du versement mobilité pour l'année 2025

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à exonérer, pour l'année 2025, les fondations et associations listées ci-après :

- ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION ARMEE DU SALUT

DELIBERATION N° 21 – Renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2026-2029 : négociation par le CDG 90

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à exécuter la présente délibération visant à confier au Centre de Gestion du Territoire de Belfort de négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements publics du département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux dans les conditions ci-dessus énoncées.

DELIBERATION N° 22 – Avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive du CDG 90

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 320 voix pour,

Après en avoir délibéré, l'avenant n'apportant aucune contrainte particulière, le Conseil Syndical autorise le Président à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le présent procès-verbal.

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis HOTTEL

